

Code de
conduite
avec les tiers

Message de notre responsable en chef des approvisionnements et de notre responsable en chef de l'éthique et de la conformité



Depuis nos débuts chez McKinsey et tout au long de nos 100 ans d'histoire, nous avons toujours été ancrés dans notre raison d'être, notre mission et nos valeurs. Ces piliers nous ont guidés dans l'établissement de partenariats significatifs afin de faire progresser des objectifs communs, de laisser le monde dans un meilleur état et d'agir de manière éthique. À mesure que le monde et notre manière de faire des affaires évoluent, nous sommes plus que jamais déterminés à rester fidèles à ces idéaux.

Notre Code de conduite avec les tiers établit les principes qui définissent la manière dont McKinsey travaille avec les Tiers et dont nous établissons et maintenons la confiance tout au long de notre chaîne de valeur. Il reflète les mêmes normes d'excellence, d'intégrité et de respect que nous appliquons et que nous attendons de ceux qui travaillent avec nous. Il est la représentation de notre engagement commun – envers nos clients, nos communautés et les uns envers les autres.

Lorsque les Tiers mettent en pratique les principes de ce Code, ils nous aident à renforcer les relations, à bâtir la résilience de notre chaîne d'approvisionnement et à générer un impact positif à l'échelle mondiale. Tout comme nous l'exigeons de nous-mêmes, nous attendons de tous nos Tiers qu'ils comprennent, adoptent et respectent les valeurs contenues dans ce Code.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

Scott Parris

Responsable en chef des approvisionnements,
McKinsey & Company

Daniel Trujillo

Responsable en chef de l'éthique et de la conformité, McKinsey & Company

Introduction

McKinsey & Company (« McKinsey ») s'engage à respecter les normes les plus rigoureuses en matière d'intégrité, de responsabilité sociale, de conformité et de responsabilité dans les approvisionnements et les opérations. McKinsey attend de tous les Tiers engagés à fournir des produits et des services à McKinsey qu'ils respectent des normes similaires.

Le présent Code de conduite avec les tiers (« Code») décrit les attentes de McKinsey quant à la manière dont les Tiers exercent leurs activités. Les Tiers sont censés respecter les mêmes normes d'intégrité, de conformité et de pratiques commerciales responsables que celles que McKinsey applique à ses propres opérations. Les Tiers doivent se conformer au présent Code et à toutes les lois et réglementations applicables dans leurs régions d'activité, y compris coopérer avec les autorités réglementaires compétentes.

Les Tiers sont également censés appliquer des normes équivalentes tout au long de leurs propres chaînes d'approvisionnement. Lorsque cela est prévu dans des dispositions contractuelles, ils doivent mettre en œuvre des politiques, des procédures et des systèmes de surveillance pour garantir que leurs employés, sous-traitants, consultants et représentants comprennent et respectent le présent Code et toute autre politique McKinsey applicable.



Tiers

Aux fins du présent Code, un « Tiers » désigne toute entité ou tout individu qui n'est pas un employé de McKinsey, mais qui fournit des biens ou des services, ou exécute des travaux pour ou au nom de McKinsey, ou en partenariat avec elle. Cela comprend, sans toutefois s'y limiter, les fournisseurs, les conseillers, les sous-traitants, les consultants, les agents, les intermédiaires, les distributeurs, les sociétés affiliées et les autres partenaires commerciaux. Le terme « Travailleur » désigne les employés ou les sous-traitants des Tiers.



Notre Code de conduite avec les tiers repose sur quatre principes fondamentaux – des normes claires et essentielles qui reflètent qui nous sommes et ce que nous attendons de nos partenaires. Ces principes guident la façon dont nous travaillons ensemble avec intégrité, responsabilité et un objectif commun.

Principes du Code de conduite avec les tiers

Agir de manière éthique

- [Ne jamais s'engager dans des actes de corruption active ou passive](#)
- [Ne pas s'engager dans des délits d'initié](#)
- [Respecter les contrôles commerciaux et les sanctions](#)
- [Protéger la confidentialité des données personnelles](#)
- [Tenir des registres complets et précis](#)
- [Éviter les conflits d'intérêts](#)
- [Signaler toutes violations potentielles](#)
- [Protéger contre les représailles](#)

Utiliser la technologie et les données de manière responsable

- [Protéger la confidentialité et les données](#)
- [Utiliser les actifs technologiques et l'Intelligence Artificielle \(IA\) de manière responsable](#)

Respecter autrui

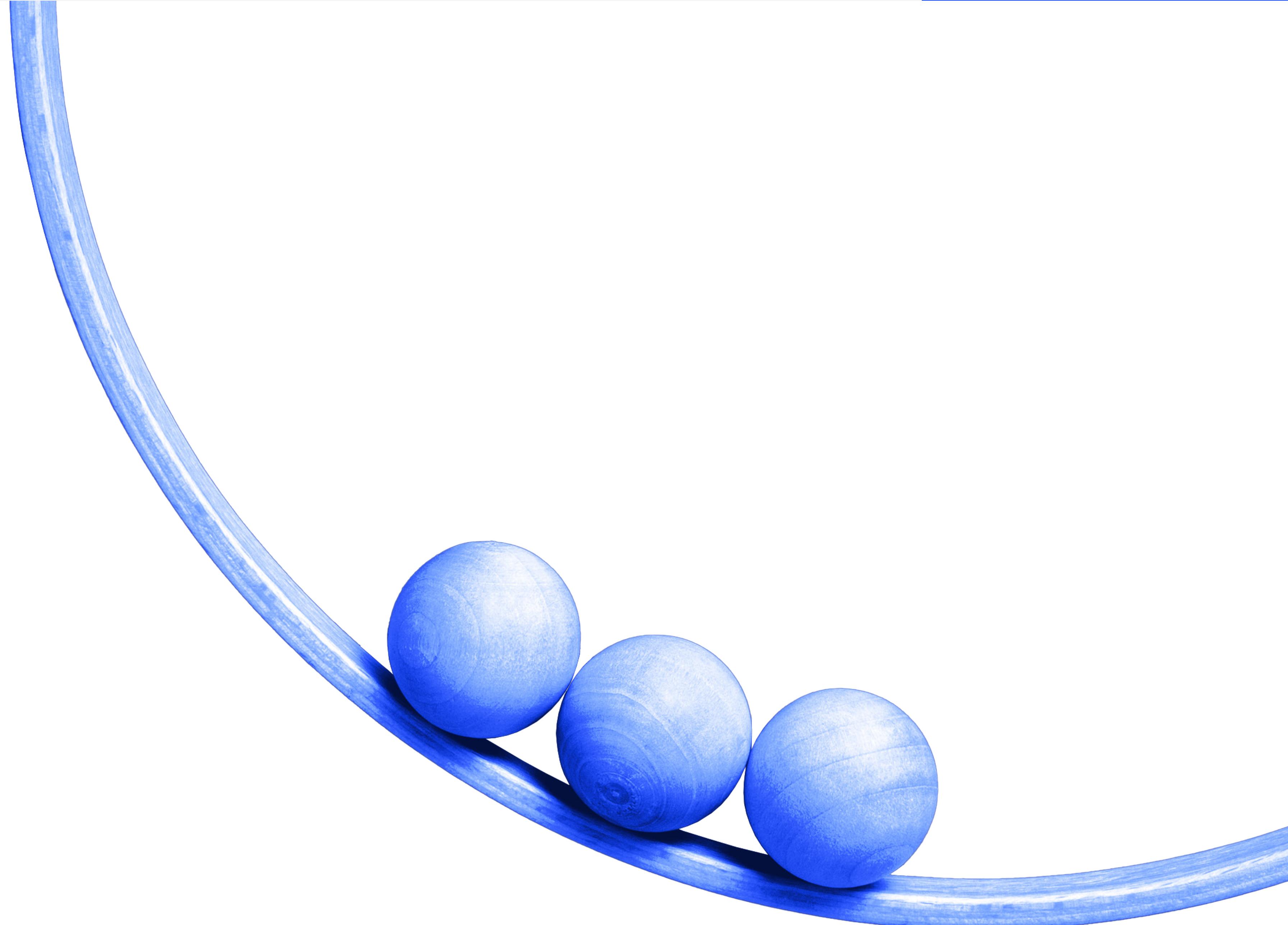
- [Ne jamais s'engager dans du harcèlement ou de la discrimination](#)
- [Communiquer de manière responsable](#)
- [Travailler en toute sécurité](#)
- [Interdictions contre l'esclavage moderne et le trafic d'êtres humains](#)
- [Se conformer aux lois sur l'emploi](#)
- [Soutenir la liberté de mouvement des travailleurs](#)
- [Superviser les forces de sécurité privées ou publiques](#)

Être conscient de notre impact dans nos communautés

- [Promouvoir l'approvisionnement inclusif](#)
- [S'efforcer d'atteindre la durabilité environnementale](#)

Agir de manière éthique

McKinsey est engagée dans une démarche visant à respecter les normes éthiques les plus rigoureuses et à se conformer à toutes les lois, règles et réglementations applicables.



Ne jamais s'engager dans des actes de corruption active ou passive	Ne pas s'engager dans des délits d'initié	Respecter les contrôles commerciaux et les sanctions	Protéger la confidentialité des données personnelles	Tenir des registres complets et précis	Éviter les conflits d'intérêts	Signaler les violations potentielles	Protéger contre les représailles
--	---	--	--	--	--------------------------------	--------------------------------------	----------------------------------

Ne jamais s'engager dans des actes de corruption active ou passive

McKinsey n'offrira, ne promettra, n'acceptera, ne demandera ni ne paiera de pots-de-vin sous quelque forme que ce soit, de quelque valeur que ce soit, à ou de toute personne, et nous ne demanderons jamais à un Tiers de le faire en notre nom. Lorsque vous travaillez avec ou au nom de McKinsey, nous attendons la même chose de nos Tiers.

Les Tiers doivent se conformer pleinement à toutes les lois anti-corruption et anti-pots-de-vin applicables, y compris, sans toutefois s'y limiter, la loi intitulée Foreign Corrupt Practices Act (Loi sur les pratiques de corruption à l'étranger), en vigueur aux États-Unis, et le UK Bribery Act (Loi britannique sur la corruption). McKinsey attend des Tiers qu'ils déploient des efforts raisonnables pour mettre en œuvre des procédures et des contrôles afin d'assurer la conformité aux lois anti-corruption, y compris en assurant la conformité par leurs sous-traitants et agents.

Interdiction de tout type de pots-de-vin

Les Tiers ne doivent jamais offrir, promettre, donner, demander ou accepter de pots-de-vin – de quelque nature ou valeur que ce soit – à ou de toute personne. Nous appliquons une tolérance zéro à l'égard de la corruption sous quelque forme que ce soit. Les Tiers ne doivent pas s'engager dans des pots-de-vin, de la fraude, du blanchiment d'argent ou toute activité destinée à obtenir un avantage commercial indu. De même, les Tiers ne doivent jamais permettre, encourager ou aider d'autres personnes à agir de manière corrompue au nom de McKinsey.

Les pots-de-vin peuvent prendre de nombreuses formes. Les exemples incluent donner de l'argent ou offrir quoi que ce soit de valeur, comme des frais de voyage, des repas, des cadeaux ou des cartes-cadeaux. Les pots-de-vin peuvent également impliquer de fournir ou d'offrir un emploi ou des stages (même non rémunérés), de faire des dons à des organismes de bienfaisance, d'offrir la participation à des événements de partage de connaissances/de formation, de fournir une assistance à la recherche ou des services pro bono, ou d'offrir des services en dehors d'un engagement formel.

Interdiction des paiements de facilitation

Les Tiers ne doivent pas effectuer de paiements de facilitation. Les paiements de facilitation sont des paiements effectués pour assurer ou accélérer l'exécution de tâches ou d'actions de routine, non discrétionnaires, généralement à des fonctionnaires. Les exemples de paiements de facilitation peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, le paiement de frais non publiés à un commis du gouvernement pour traiter des documents gouvernementaux, tels qu'un visa, ou pour effectuer le dédouanement.

Interdiction des contributions politiques et des dons à des organismes de bienfaisance au nom de McKinsey

Les Tiers ne doivent pas faire de contributions politiques ou de dons

à des organismes de bienfaisance au nom de McKinsey. Si un Tiers est prié de faire une contribution politique ou un don de bienfaisance au nom de McKinsey, il doit refuser la demande et la signaler rapidement à McKinsey.

Interdiction de cadeaux, repas, divertissements ou voyages au nom de McKinsey

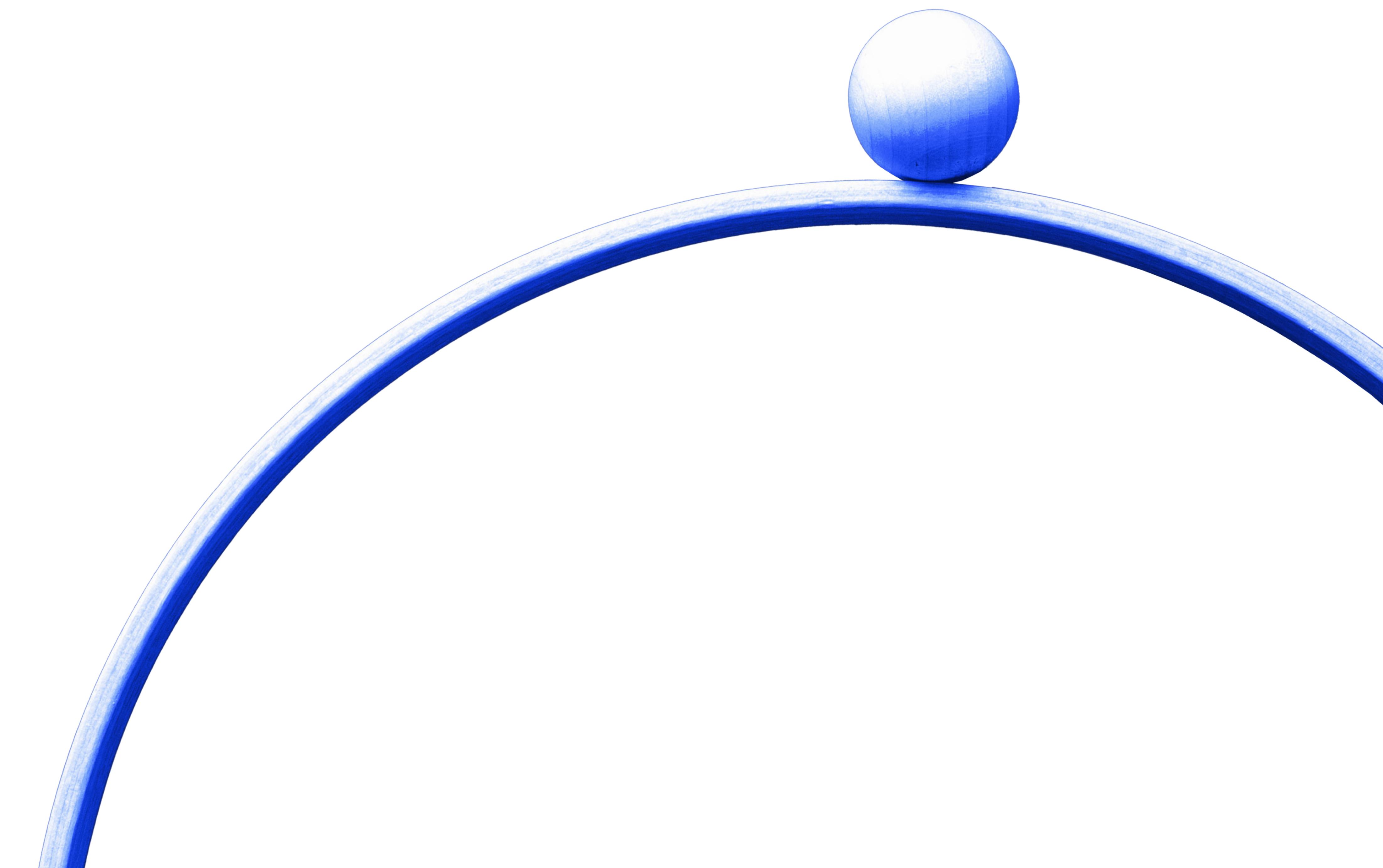
Les Tiers ne doivent pas offrir de cadeaux, de repas ou d'hospitalité à un client ou à d'autres tiers au nom de McKinsey. S'il existe une exception véritablement inévitable, contactez votre Parrain ou point de contact McKinsey pour une approbation préalable et assurez-vous de la conformité aux exigences anti-corruption de McKinsey.

Ne pas s'engager dans des délits d'initié

Les Tiers ne doivent pas acheter, vendre ou négocier de quelque manière que ce soit des titres (y compris des actions, des obligations ou d'autres instruments financiers) d'une quelconque entreprise, y compris des clients de McKinsey, sur la base d'informations privilégiées, quelle que soit leur source, ni partager ou recommander des transactions basées sur de telles informations.

Respecter les contrôles commerciaux et les sanctions

Les Tiers doivent se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière de commerce et de sanctions.



Protéger la confidentialité des données personnelles

Nous nous engageons à respecter les normes mondiales les plus élevées en matière de confidentialité et de protection des données personnelles – et nous attendons la même chose de nos Tiers.

Les Tiers doivent collecter, utiliser, stocker et éliminer les données personnelles d'une manière légale, éthique et sécurisée. Les données personnelles ne doivent être utilisées que pour l'usage prévu, protégées contre l'accès non autorisé et supprimées lorsqu'elles ne sont plus nécessaires. En tout temps, les Tiers doivent respecter les droits individuels à la vie privée et répondre de manière appropriée aux demandes de protection des données.

Les informations confidentielles et personnelles ne doivent être utilisées ou partagées que dans les limites permises par l'accord avec McKinsey ou tel que requis par la loi et ne peuvent être divulguées sans l'autorisation écrite préalable de McKinsey. Ces obligations restent en vigueur pendant et après l'engagement.

Les Tiers qui soupçonnent ou qui prennent connaissance d'une potentielle violation de données, d'un accès non autorisé ou de tout risque pour les données personnelles, doivent en informer immédiatement McKinsey par les canaux de signalement désignés.

Tenir des registres complets et précis

Une tenue de registres précise et transparente est essentielle à nos relations commerciales et à l'exécution des obligations légales, financières et réglementaires. Nous comptons sur nos Tiers pour maintenir les mêmes normes élevées d'intégrité dans toute la documentation et les rapports commerciaux.

Les Tiers doivent s'assurer que tous les registres liés à leur travail avec McKinsey – y compris les factures, les relevés de facturation, les feuilles de temps, les dépôts réglementaires et toute autre documentation – sont à jour, véridiques, précis, lisibles et complets.

Se conformer aux Lois et aux Accords

Toute tenue de registres doit adhérer aux lois applicables, aux réglementations de l'industrie et aux termes de votre accord avec McKinsey.

Éviter les conflits d'intérêts

Les Tiers doivent déclarer tout conflit d'intérêts réel ou potentiel au moment où ils sont présentés à McKinsey et signaler rapidement tout conflit dont ils prennent connaissance ou qui survient pendant leur période d'engagement avec McKinsey. Les conflits d'intérêts comprennent tout intérêt personnel, financier ou extérieur détenu par le Tiers, ou les cas où le Tiers cherche à entreprendre des activités susceptibles d'entrer en conflit avec les intérêts de McKinsey, ainsi que toute relation que le Tiers pourrait avoir avec un membre de l'entreprise McKinsey.

Signaler les violations potentielles

Les Tiers sont tenus de signaler rapidement à McKinsey toute violation potentielle de la loi ou du présent Code.

Les Tiers sont tenus de signaler rapidement à McKinsey. « [Avez-vous une préoccupation ?](#) » est le mécanisme de signalement formel de McKinsey qui permet des rapports confidentiels et anonymes dans la mesure permise par la loi. Les détails de ce processus confidentiel sont disponibles sur la page Web « [Avez-vous une préoccupation ?](#) ». De plus, les Tiers doivent transmettre rapidement à McKinsey, si la loi le permet, toute assignation, demande réglementaire, demande des médias ou autre demande de tiers concernant McKinsey.

Protéger contre les représailles

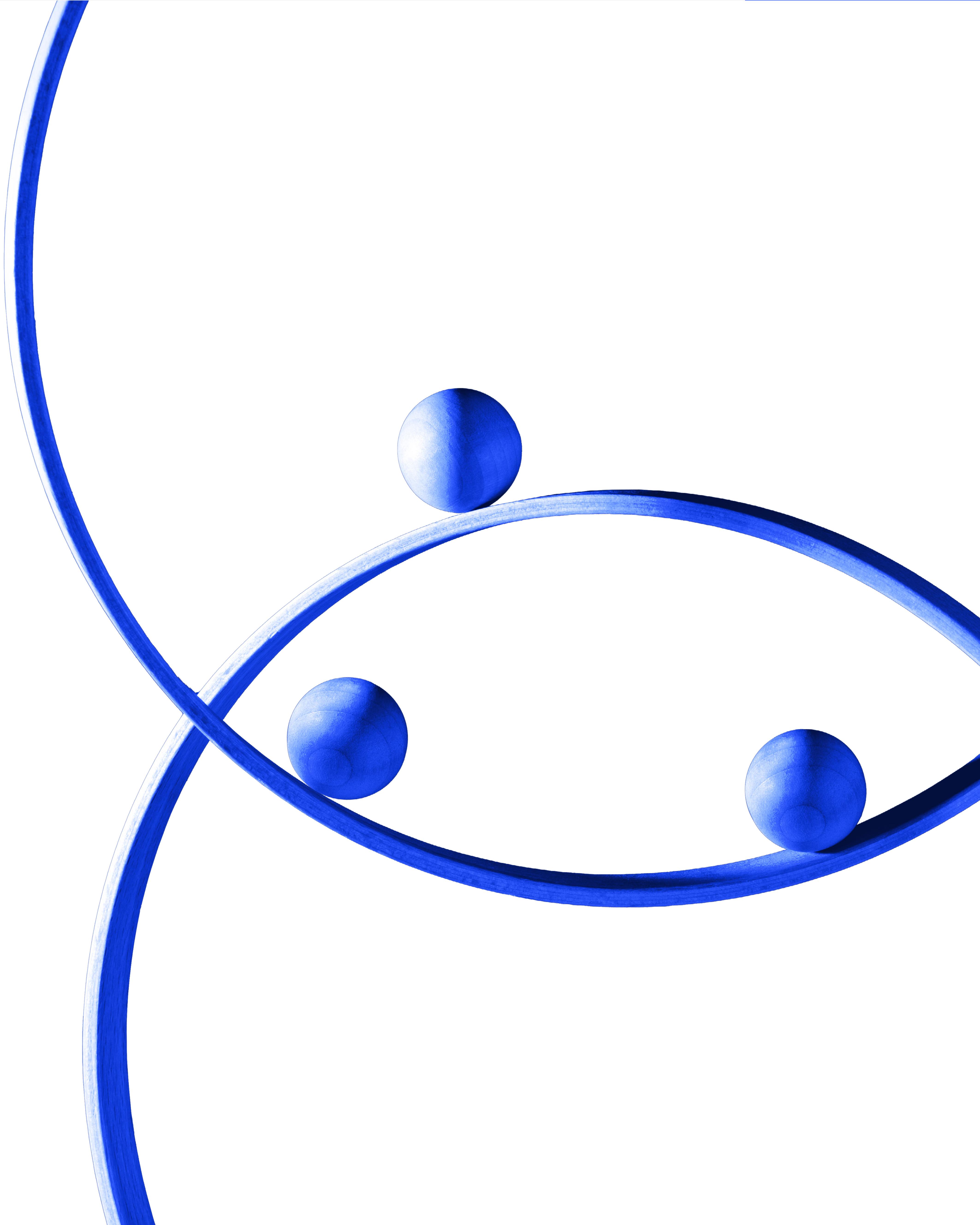
McKinsey attend des Tiers qu'ils aient une politique et un processus en place pour le signalement des préoccupations liées au lieu de travail. La politique et le processus doivent être transparents et compréhensibles et doivent prévoir une protection contre les représailles à la fois pour les signaleurs et pour ceux qui participent à toute enquête connexe.

Utiliser la technologie et les données de manière responsable

Les Tiers doivent protéger la sécurité des actifs et des informations confidentiels et la vie privée des individus, y compris, sans toutefois s'y limiter, les employés, les clients et les autres partenaires commerciaux.

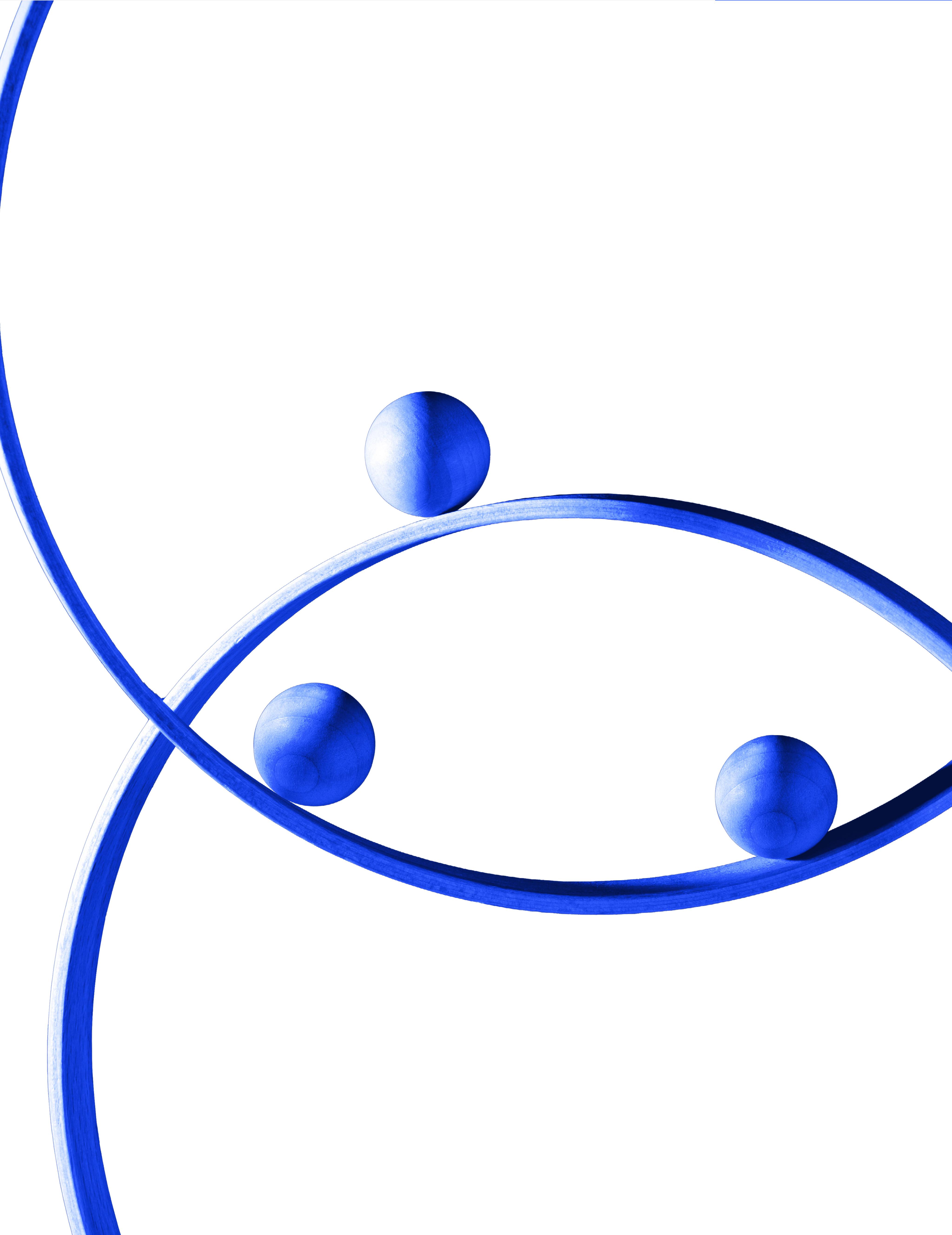
Protéger la confidentialité et les données

Utiliser les actifs technologiques et l'Intelligence Artificielle (IA) de manière responsable



Protéger la confidentialité et les données

Les Tiers doivent protéger les informations et les actifs confidentiels de McKinsey et de ses clients – y compris les données physiques, numériques, financières, de réputation et personnelles – conformément à toutes les lois applicables et obligations contractuelles. Cela comprend la mise en œuvre et le maintien de garanties pour prévenir l'accès non autorisé, l'utilisation, la divulgation, la perte, l'altération ou la destruction. Les informations confidentielles et personnelles ne doivent être utilisées ou partagées que dans les limites permises par l'accord avec McKinsey ou tel que requis par la loi et ne peuvent être divulguées sans l'autorisation écrite préalable de McKinsey. Ces obligations restent en vigueur pendant et après l'engagement.



Utiliser les actifs technologiques et l'Intelligence Artificielle (IA) de manière responsable

Lorsque les Tiers interagissent avec la technologie, les données ou les systèmes de McKinsey, nous attendons une conformité totale à nos exigences d'utilisation acceptable. Ces normes existent pour protéger l'intégrité de nos données, sauvegarder nos systèmes et maintenir la confiance au sein de notre réseau mondial.

Utiliser les systèmes et les appareils à des fins commerciales approuvées
Les Tiers qui ont accès aux systèmes de McKinsey ou aux actifs technologiques doivent les utiliser uniquement à des fins commerciales approuvées et ne peuvent pas les utiliser pour des activités personnelles, un comportement illégal ou des fonctions non autorisées.

Protéger les actifs
Les Tiers doivent sécuriser tous les appareils appartenant à McKinsey et les informations auxquels ils peuvent avoir accès et prendre des précautions contre le vol, l'utilisation abusive ou les dommages accidentels.

Utiliser uniquement des outils approuvés
Les Tiers ne doivent utiliser que des logiciels, plateformes et outils de communication autorisés lorsqu'ils interagissent avec les systèmes de McKinsey. Les applications de messagerie ou les outils qui ne sont pas approuvés ne peuvent être utilisés qu'à des fins logistiques non sensibles – et uniquement lorsque cela est nécessaire.

Prévenir tout accès non autorisé
Les Tiers doivent utiliser des pratiques de sécurité robustes, y compris des cartes d'accès, des mots de passe forts ou d'autres codes de sécurité, une authentification à deux facteurs, ainsi que des mesures de sécurité physiques telles que des écrans de confidentialité, des verrous de câble d'ordinateur, ne pas laisser les ordinateurs sans surveillance dans les voitures, et d'autres précautions.

Respecter autrui

McKinsey favorise une culture inclusive et croit que la discrimination sous quelque forme que ce soit ne doit pas être tolérée.

Ne jamais s'engager dans du harcèlement ou de la discrimination

Communiquer de manière responsable

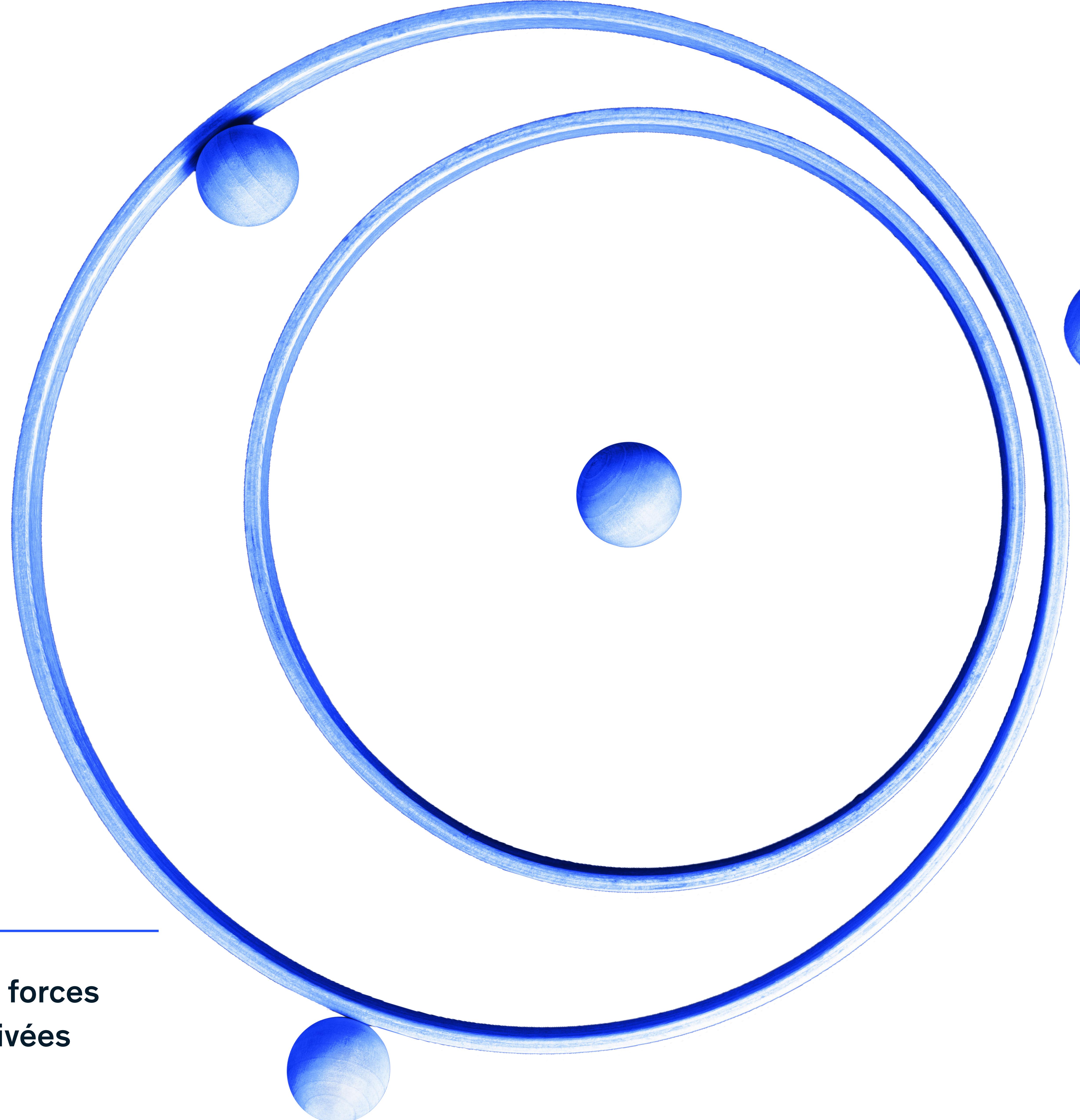
Travailler en toute sécurité

Interdictions contre l'esclavage moderne et le trafic d'êtres humains

Se conformer aux lois sur l'emploi

Soutenir la liberté de mouvement des travailleurs

Superviser les forces de sécurité privées ou publiques



Ne jamais s'engager dans du harcèlement ou de la discrimination

Les Tiers doivent se conformer à toutes les lois et réglementations applicables relatives à la discrimination, aux pratiques d'emploi, au harcèlement et aux représailles.

Les Tiers sont censés exploiter des lieux de travail exempts de traitement inégal en matière d'emploi, de discrimination, de harcèlement et de tout autre abus, pour quelque motif que ce soit, y compris, sans toutefois s'y limiter, l'âge, l'état de santé, le handicap, l'origine ethnique ou sociale, le genre, l'identité de genre, la nationalité, la race, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial, le statut parental, la grossesse, les convictions politiques, la religion ou les croyances, l'affiliation syndicale ou le statut d'ancien combattant. Le traitement inégal comprend le paiement d'une rémunération inégale pour un travail de valeur égale.



Communiquer de manière responsable

Ce que vous écrivez et dites est important. Cela reflète non seulement le professionnalisme et l'intégrité de votre organisation, mais a également le potentiel d'avoir un impact sur la réputation de McKinsey. En tant que Tiers, de par votre valeur pour l'entreprise, vous jouez un rôle important dans la sauvegarde de nos clients et de la confiance que nous accordons à nos partenariats en communiquant avec réflexion, de manière responsable et avec soin.

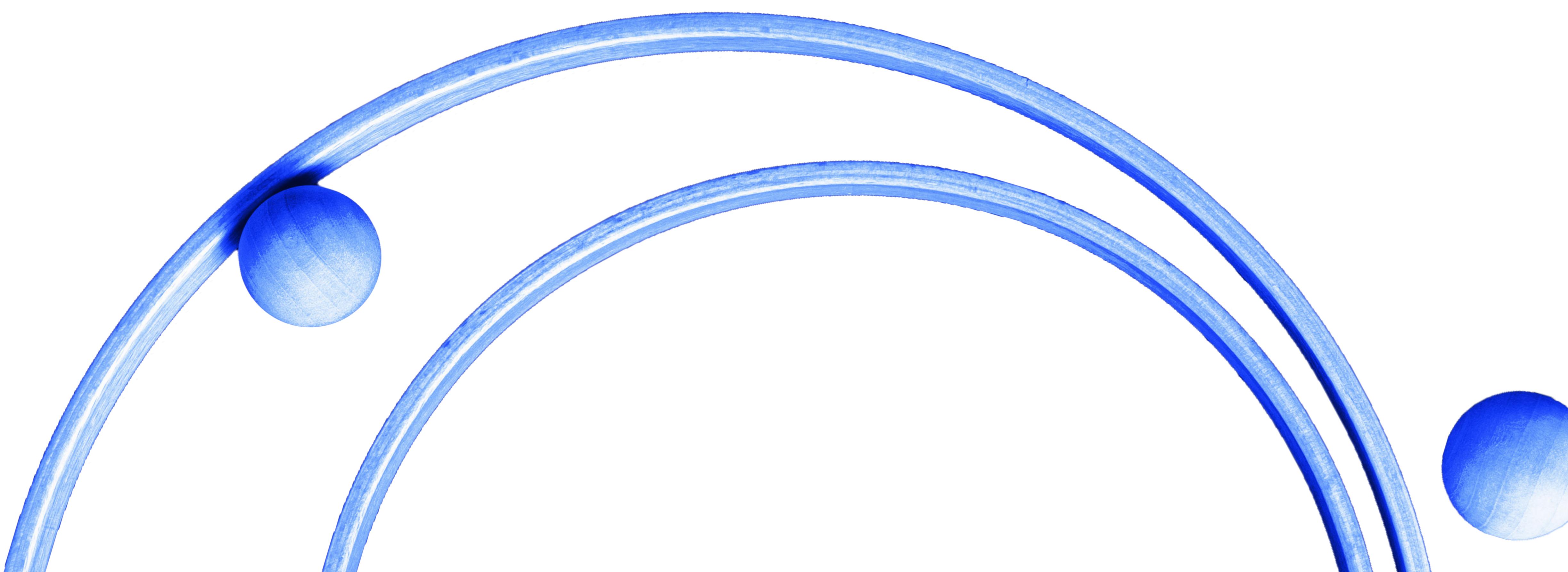
Maintenir la confidentialité

La confidentialité est essentielle pour protéger les clients de McKinsey et notre entreprise. Les Tiers doivent garder strictement confidentielles toutes les informations propriétaires ou confidentielles, y compris tout détail concernant notre engagement, sauf autorisation explicite de les partager. Ne discutez pas d'informations client ou McKinsey avec d'autres personnes qui n'ont pas un besoin clair et légitime de les connaître.

Travailler en toute sécurité

McKinsey attend des Tiers qu'ils mettent en œuvre des pratiques saines en matière de santé et de sécurité dans l'ensemble de leurs opérations commerciales.

Un environnement de travail sûr et sain est un principe fondamental et un droit au travail. Les Tiers doivent se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière de santé et de sécurité. McKinsey exige des Tiers qu'ils adoptent des pratiques visant à minimiser les risques pour la santé et la sécurité, à soutenir la prévention des accidents et à garantir des conditions de travail qui soutiennent la sécurité et la santé de tous les Travailleurs et autres Tiers.



Interdictions contre l'esclavage moderne et le trafic d'êtres humains

McKinsey condamne toutes les formes d'esclavage, de travail forcé et de trafic d'êtres humains et s'engage à éliminer ces pratiques de ses opérations mondiales et de sa chaîne d'approvisionnement.

Les Tiers doivent respecter ces mêmes normes et veiller à ce que leurs Travailleurs, ou toute personne agissant en leur nom, ne s'engagent dans aucune forme de travail forcé, de travail des enfants ou de trafic d'êtres humains. Les Tiers doivent se conformer à toutes les lois applicables en matière de droits de l'homme et d'anti-esclavage, y compris, sans toutefois s'y limiter, le UK Modern Slavery Act (2015), le Canada Fighting Against Forced Labour and Child Labour in Supply Chains Act (2023) et l'Australian Modern Slavery Act (2018) – et mettre en œuvre des pratiques qui assurent la pleine conformité dans l'ensemble de leurs opérations et chaînes d'approvisionnement.

Ne jamais avoir recours au travail des enfants

Les Tiers ne doivent pas avoir recours au travail des enfants et doivent employer des Travailleurs qui satisfont aux exigences d'âge minimum légal applicables pour travailler dans les pays où ils opèrent.

Les normes internationales définissent le travail des enfants comme un travail dangereux pour la santé et le développement d'un enfant, qui exige trop d'heures et/ou qui est effectué par des enfants trop jeunes. Le terme « enfant », sauf indication contraire des lois applicables concernant l'âge minimum de travail, se réfère à toute personne employée de moins de 15 ans ou en dessous de l'âge de fin de scolarité

obligatoire, selon le plus élevé. Les Travailleurs de moins de 18 ans ne devraient pas être engagés pour effectuer des travaux dangereux.

Respecter les droits humains

En tant que participant au Pacte mondial des Nations Unies, McKinsey soutient les Dix Principes sur les droits humains, le travail, l'environnement et l'anti-corruption ; la Déclaration universelle des droits de l'homme ; la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail ; et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. McKinsey s'efforce d'adhérer aux principes énoncés dans ces normes et attend de ses Tiers qu'ils fassent de même.

Pour toutes informations supplémentaires, veuillez vous référer à la [Déclaration de McKinsey sur les droits humains](#).

de la coercition mentale, des abus verbaux, du harcèlement moral, du harcèlement et de toute forme de comportement irrespectueux.

Soutenir la liberté d'association

McKinsey attend des Tiers qu'ils respectent les droits des travailleurs en matière de liberté d'association, y compris le droit de former ou de rejoindre des syndicats ou des organisations professionnelles ou de rejoindre des comités d'entreprise conformément aux lois locales et de participer aux processus de négociation collective. Les Travailleurs doivent être libres de s'engager dans ces activités sans représailles, harcèlement ou intimidation.

Se conformer aux lois sur l'emploi

Les Tiers doivent se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière de salaires et de travail. McKinsey attend des Tiers qu'ils fournissent aux employés un relevé de salaire opportun et compréhensible qui comprend suffisamment d'informations pour vérifier une rémunération précise pour le travail effectué. Tout recours au travail temporaire, détaché et externalisé doit être conforme à toutes les lois et réglementations applicables. McKinsey encourage les Tiers à verser un salaire de subsistance et à promouvoir l'équité salariale.

Interdiction des frais de recrutement

Les Tiers ne doivent pas exiger ou permettre le paiement de frais de recrutement ou de charges connexes par les Travailleurs, que ce soit directement ou indirectement, à quelque stade que ce soit du processus d'embauche. S'il est constaté que de tels frais ont été payés, les Tiers doivent rapidement rembourser les Travailleurs concernés et mettre en œuvre des mesures préventives pour assurer la conformité future.

Communiquer les conditions d'emploi

Les Tiers doivent s'assurer que les Travailleurs sont informés à l'avance des termes et conditions de leur travail, de préférence par un contrat de travail écrit. Les conditions d'emploi doivent être communiquées avant le début du travail, dans une langue que le Travailleur comprend, et doivent inclure, au minimum, des informations salariales, les heures de travail, les avantages sociaux et les motifs de licenciement.

Soutenir la liberté de mouvement des travailleurs

Les Tiers ne doivent pas retenir, détruire, dissimuler ou refuser l'accès aux pièces d'identité originales délivrées par le gouvernement, aux documents de voyage ou aux permis de travail des Travailleurs, sauf si cela est requis par la loi et uniquement pendant le temps minimum nécessaire pour se conformer aux obligations légales. Les Travailleurs doivent toujours conserver la possession de leurs documents personnels.

Les Tiers ne doivent pas imposer de restrictions déraisonnables à la liberté de mouvement des Travailleurs au sein des lieux de travail, des installations ou des hébergements contrôlés par l'employeur. Lorsque les Tiers fournissent un logement ou un transport, les conditions doivent être sûres, saines et respectueuses de la vie privée, de la dignité et de l'autonomie des Travailleurs.

Superviser les forces de sécurité privées ou publiques

Les Tiers qui embauchent ou utilisent des forces de sécurité privées ou publiques à des fins de protection doivent fournir des instructions et une surveillance suffisantes pour éviter la torture, les traitements cruels, inhumains ou dégradants, les dommages à la vie ou à l'intégrité physique des individus, et l'atteinte à la liberté d'association des Travailleurs.

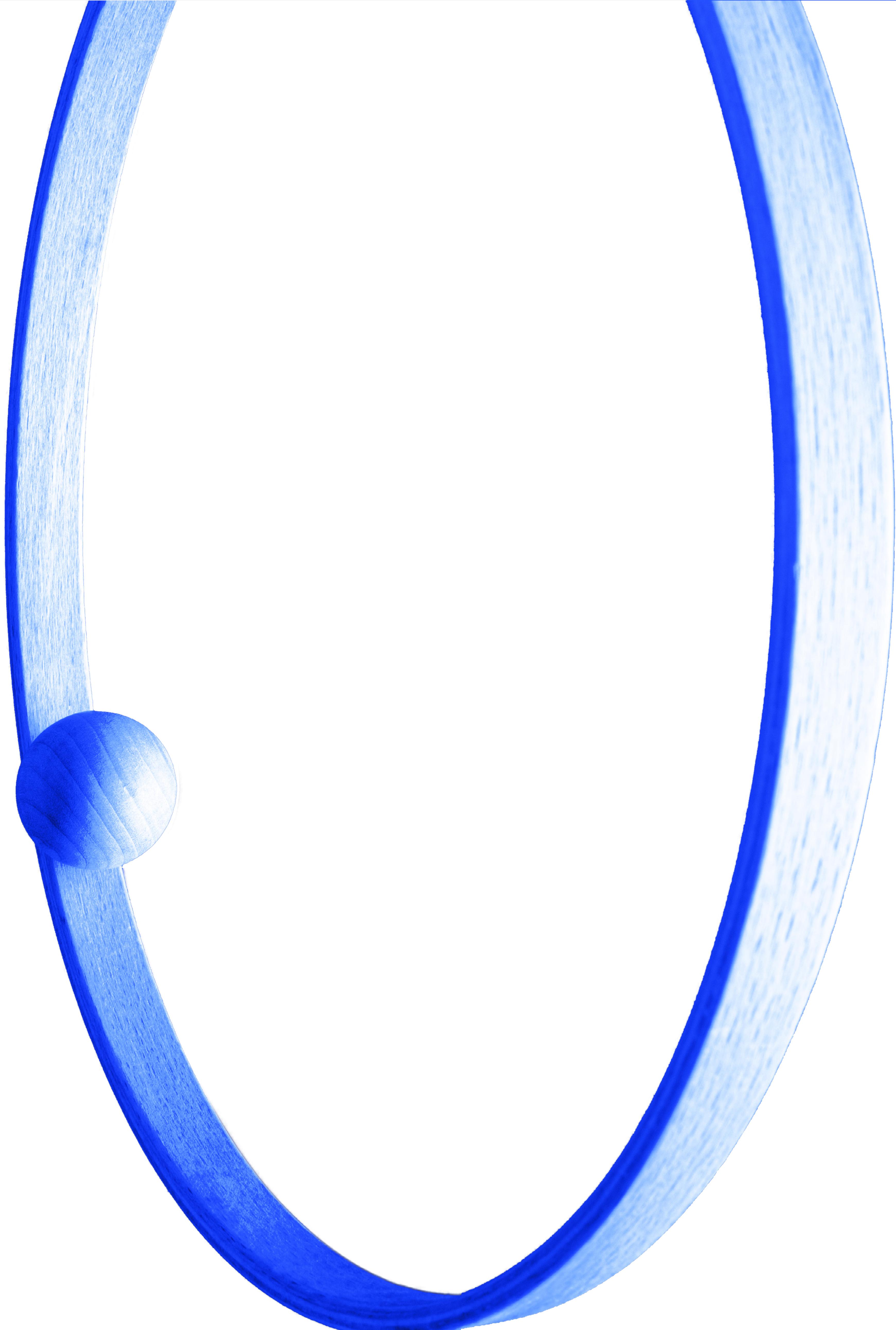


Être conscient de notre impact dans nos communautés

McKinsey s'engage à promouvoir l'approvisionnement inclusif et attend des Tiers qu'ils opèrent de manière durable et en conformité avec toutes les lois et réglementations environnementales applicables.

Promouvoir
l'approvisionnement inclusif

S'efforcer d'atteindre la
durabilité environnementale



Promouvoir l'approvisionnement inclusif

Les processus d'approvisionnement de McKinsey sont conçus pour promouvoir un accès équitable. Comme l'une des composantes de cette approche, McKinsey encourage les petites entreprises qualifiées et appartenant à des groupes diversifiés à explorer les opportunités d'engagement avec McKinsey.

McKinsey attend des Tiers : (i) qu'ils utilisent des processus de recherche et d'évaluation à la fois impartiaux et transparents, et (ii) qu'ils veillent à ce que leurs équipes d'approvisionnement offrent un accès équitable aux soumissions pour les Tiers qualifiés.

S'efforcer d'atteindre la durabilité environnementale

Les Tiers doivent se conformer à toutes les lois et réglementations environnementales applicables. McKinsey exige des Tiers qu'ils abordent leurs risques et impacts environnementaux. McKinsey attend des Tiers qu'ils mesurent, gèrent et abordent la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (GES) et exige des Tiers qu'ils mettent en œuvre des initiatives de réduction des émissions. Le cas échéant, McKinsey attend également de ses Tiers qu'ils mesurent, gèrent et réduisent l'eau ou d'autres ressources naturelles et les déchets dans leurs opérations. De plus, les Tiers et leur chaîne d'approvisionnement doivent se conformer aux lois applicables en ce qui concerne l'utilisation, la manipulation et l'élimination des déchets dangereux, des polluants organiques persistants, du mercure et des substances similaires.

Droits de McKinsey

McKinsey se réserve les droits suivants pour garantir et faire appliquer la conformité des Tiers au Code.

Sélection des Tiers

McKinsey peut évaluer la conformité d'un Tiers au Code pendant le processus d'évaluation, de sélection ou d'intégration du Tiers, et/ou à tout autre moment pendant la relation du Tiers avec McKinsey.

Évaluation des Tiers

L'évaluation des Tiers soutient l'engagement de McKinsey envers le Pacte mondial des Nations Unies, envers des normes professionnelles plus larges et envers la gestion des risques dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. L'évaluation des Tiers est un élément essentiel de la diligence raisonnable pour identifier, prévenir, atténuer, prendre en compte et permettre la réparation des impacts négatifs dans la chaîne d'approvisionnement liés aux sujets abordés dans le présent Code, y compris, sans toutefois s'y limiter, la durabilité environnementale, les droits humains, le travail et l'éthique.

Tous les Tiers seront tenus d'attester du Code au moment de l'intégration. Chaque année, certains Tiers peuvent être tenus de faire examiner et reconnaître le Code par un représentant autorisé. Sur demande, les Tiers seront tenus de fournir des informations écrites sur leurs politiques et pratiques liées à la conformité au Code.

De plus, McKinsey peut parfois demander à certains Tiers de compléter une évaluation basée sur des preuves et notée par un tiers ou d'autoriser un audit sur site pour surveiller la conformité et encourager l'amélioration

continue par rapport au présent Code et à d'autres questions pertinentes.

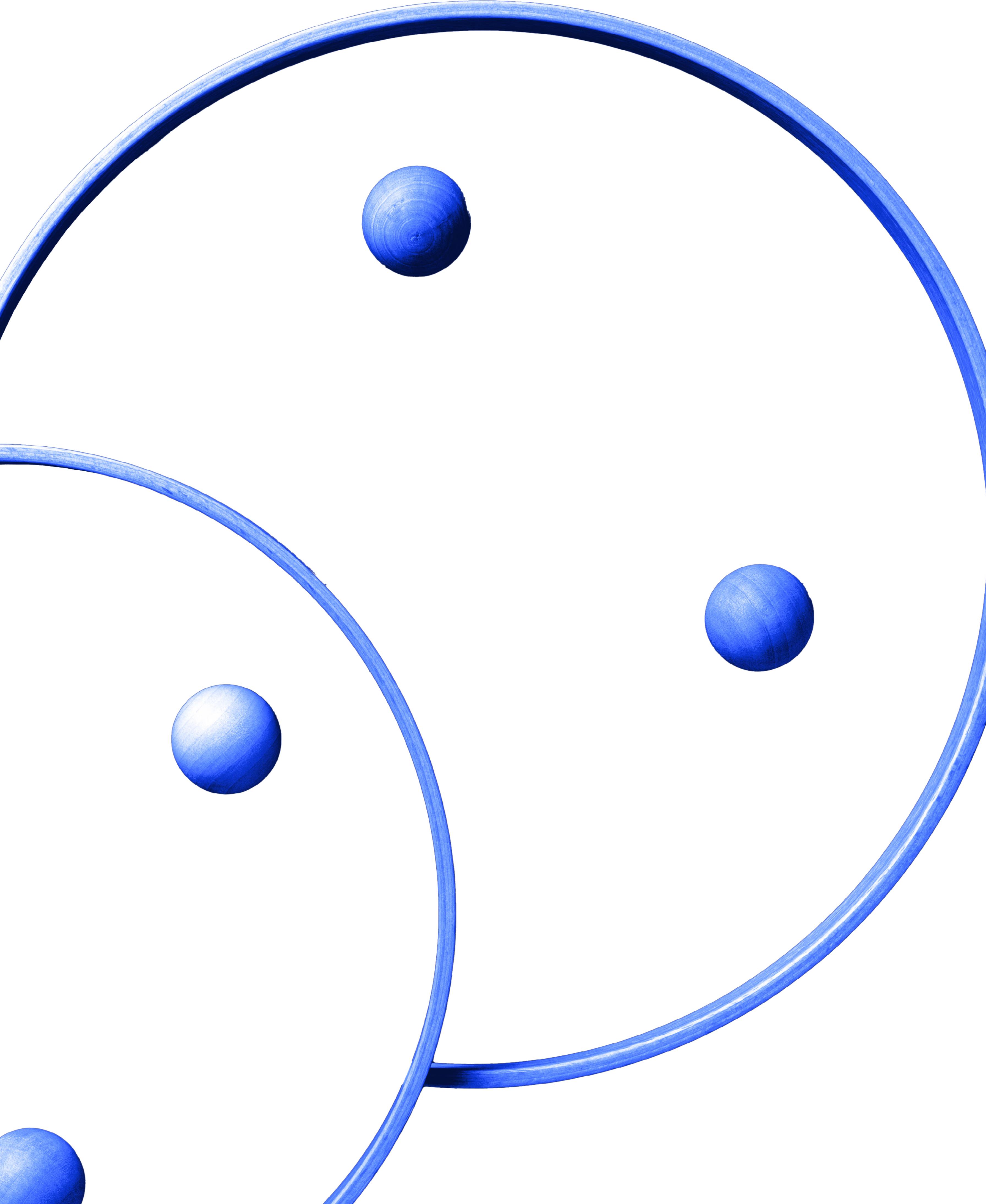
McKinsey s'engage à travailler avec les Tiers pour améliorer les performances sur les sujets abordés par le présent Code et peut, à certains moments, demander aux Tiers de prendre des mesures correctives spécifiques liées au présent Code et à d'autres questions pertinentes. McKinsey attend des Tiers qu'ils acceptent de travailler ensemble pour aborder conjointement les sujets applicables et pertinents.

Non-conformité, violations et résiliation

Chaque Tiers doit s'assurer que tous les tiers et Travailleurs qu'il utilise pour remplir des obligations ou des engagements envers McKinsey se conforment au Code ou imposent des obligations substantiellement similaires. Les Tiers doivent reconnaître que s'ils prennent connaissance d'une possible violation, y compris celles liées à leurs tiers, ils doivent la signaler à McKinsey et y remédier. En cas de non-conformité ou de violation du Code, McKinsey peut donner

au Tiers une opportunité raisonnable de remédier au problème par des mesures correctives convenues, à moins que la violation ne soit grave, incurable ou ne constitue une violation de la loi. En cas de violation du présent Code ou de la loi, McKinsey peut suspendre ou résilier sa relation avec le Tiers. En cas de violation de la loi, McKinsey peut également divulguer l'affaire aux autorités compétentes.

Ordre de priorité ; Modifications du Code



S'il existe un conflit entre le présent Code et la loi applicable, les Tiers doivent se conformer à la loi applicable. Lorsque le présent Code exige des obligations allant au-delà de la loi applicable, les Tiers doivent suivre ces exigences dans les limites de la loi applicable.

McKinsey se réserve le droit de mettre à jour ou de modifier les exigences du Code.

Date d'adoption initiale : 25 octobre 2018

Date des premières modifications :
1er décembre 2020

Date de la dernière révision/mise à jour :
6 octobre 2025